

décor défectueux ; le passage de la mer Rouge passa. Le morceau de M. Rouher est cette prière.

« Néanmoins l'empire ne passera pas. Pourquoi ? Parce que M. Rouher, dit lui-même que l'empire est calomnié. Voilà une raison très bonne et qui peut lui suffire. »

Louis Veillot écrivait en 1868, après le plébiscite :

« Finir la Révolution, qu'est-ce que c'est ? Qu'y a-t-il à faire essentiellement ? Ici les volontés tout à l'heure unies pour mettre l'ordre dans la rue et organiser les services administratifs, ne vont plus du même élan. Il s'agit de savoir ce qu'il faut laisser par terre de l'ordre ancien, et ce qu'il faut relever ; ce qu'il faut rejeter de l'ordre nouveau et ce qu'il faut retenir, affermir et développer. Il y a plusieurs révolutions dans la Révolution ; il y a l'œuvre de la France et l'œuvre des partis ; l'œuvre de la justice et les œuvres du crime ; les changements, les améliorations que le peuple voulait, et les destructions qu'il ne voulait pas ; il y a l'offrande d'Abel et le meurtre de Caïn. Cet ensemble, cette sorte d'être monstrueux qu'on appelle la Révolution a laissé des enfants légitimes et des bâtards : à qui l'héritage ?

« Personne aujourd'hui ne prétend que cette Révolution est arrivée pour mourir, et peut et doit être annulée en tout. Ce qui devait mourir est mort et ne lutte plus. Jusque dans ses iniquités, la Révolution, par une volonté de Dieu, a quelquefois accompli des justices. L'histoire est pleine du spectacle de ces justices injustement faites ; elles subsistent, la raison humaine les maintient et bénit après avoir lié les exécuteurs sauvages qui les ont opérées. Ces bourreaux ont fait ce que les magistrats devaient et n'ont pas voulu faire. L'édifice a croulé moins par l'effort des malfaiteurs que par l'incurie souvent criminelle des gardiens.

« Finir la Révolution, c'est tirer de la catastrophe le bienfait, transformer le débris en demeure qui ne laisse personne dehors, renouer avec le passé sans rompre avec l'avenir ; c'est opérer la réconciliation et la reconstruction d'un peuple divisé en lui-même. Pour en venir à ce but, que faut-il essentiellement ? Certes, le problème n'est pas peu de chose ! »

C'est ce problème que le comte de Chambord est appelé à résoudre.

On lit dans l'*Opinion Nationale* :

Au sujet de l'attitude que compte prendre le groupe bonapartiste de la Chambre, devant la question du rétablissement de la monarchie, on nous assure de très bonne source que la résolution suivante a été prise, en conseil, entre les chefs du parti.

Quand les députés de la droite et du centre feront leur proposition, les bonapartistes, par la voix de M. Rouher déclareront adhérer en principe, au « rétablissement de la monarchie, » mais à une condition : c'est que le pays sera consulté immédiatement après sur le genre de monarchie qu'il entend rétablir.

Sinon, non.

D'après le *Courrier de Paris*, le prince Napoléon, mécontent de l'accueil fait à sa lettre, se rendrait prochainement en Amérique.

Bon voyage.

On lit dans la *Presse* :

M. le ministre de la guerre vient de transmettre à tous les chefs de corps l'ordre formel de rappeler aux troupes placées sous leur commandement qu'il est expressément interdit à tout militaire d'assister à un enterrement civil. Les peines les plus sévères seront infligées à ceux qui transgresseraient cet ordre.

Trois pèlerinages locaux doivent avoir lieu parmi les catholiques anglais. Le premier à Winchester à la chaise de St. Swithin ; le second à celle de St. Thomas, à Cantorbéry ; le troisième à la chaise de St. Edouard le Confesseur, à l'Abbaye de Westminster.

Dans un cercle d'amis on débâche A. . . , qui est absent. Une voix timide tente de le défendre.

— Mais au moins vous ne lui refuserez pas de la mémoire.

— Le bel avantage ! ça lui permet d'augmenter sa bêtise de celle des autres.

HYMÈNE CÉLESTE.— Samedi, la ville de San Francisco a joué d'un spectacle nouveau. L'aéronaute Lay a fait une ascension en compagnie d'une jeune dame et d'un juge de paix, et pendant que le ballon planait au-dessus des nuages le magistrat a uni la dame et l'aéronaute en légitime mariage. Espérons que les nuages si fréquents de la vie conjugale ne s'abattront jamais sur un couple marié dans des circonstances si élevées au-dessus du niveau des misères et afflictions humaines.

Un ex-officier de gardes mobiles a changé l'autre jour de domestique, et il a pris à son service un Poméranien de six pieds, qui a fait dans les armées allemandes toute la campagne de France.

On lui en demandait la raison.

— Vous ne saurez jamais, répondit-il, la douce et patriotique joie que j'éprouve à voir ce Prussien vainqueur cirer mes bottes chaque matin.

Un grand scandale financier vient de se produire à Berlin. La banque dirigée par M. Quistrop a été obligée de suspendre ses paiements. Le directeur de cet établissement avait fondé plusieurs sociétés industrielles et commerciales pour l'exploitation des laines, la culture du tabac, la fabrication de la bière et une grande quantité de comptoirs d'escomptes. Ces entreprises avaient nécessité la mise en œuvre de capitaux considérables, fournis principalement par les petites bourses. Prévoyant sa chute prochaine, M. Quistrop avait sollicité l'appui du gouvernement prussien. L'empereur Guillaume s'était lui-même intéressé à cette affaire, et sur son ordre, la

Banque royale était venue au secours de la maison Quistrop. Le gouvernement pensait ainsi remédier à une situation qui, si elle était dévoilée, causerait un scandale considérable en révélant au monde financier des manœuvres dont la moralité publique se sentirait atteinte. On voulait éviter à tout prix, d'autre part, un désastre qui, après le paiement de l'indemnité de guerre, ne manquera pas de provoquer, au double point de vue financier et moral, une comparaison entre la Prusse et la France, tout à l'avantage de la nation vaincue. Mais le secours de la Banque royale n'a pas été suffisant pour empêcher la chute de la maison Quistrop. Cette faillite a causé sur le marché de Berlin une perturbation sans précédents. Le petit commerce est principalement atteint, par suite de la disparition des établissements industriels qu'alimentait cette Banque.

Le bruit court à Berlin que la reine douairière de Prusse perd plus de 700,000 thalers par la faillite de la fameuse banque berlinoise Quistrop. On parle encore d'un autre prince de la maison royale qui serait engagé pour de plus fortes sommes. Les feuilles viennoises disent qu'on commence à comprendre pourquoi la Banque de Prusse a daigné intervenir à deux reprises dans une entreprise qui était condamnée à sombrer.

AFFAIRE RANC.— A midi dix minutes, le conseil entre en séance. M. le greffier Baq lit l'ordre de mise en jugement :

Le général commandant la première division militaire ;
Vu la procédure instruite contre le sieur Ranc (Arthur), député à l'Assemblée nationale, ex-membre de la Commune de Paris ;

Vu le rapport et l'avis de M. le rapporteur et les conclusions de M. le commissaire du gouvernement tenant au renvoi devant le 3^e conseil de guerre ;

Attendu qu'il existe contre le sieur Ranc susqualifié prévention suffisamment établie d'avoir en 1871, à Paris :

1^o. Participé à un attentat dont le but était, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, attentat constitué par une tentative d'exécution ;

2^o. Participé à un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile en poussant les citoyens à armer les uns contre les autres ;

3^o. Exercé une fonction dans des bandes armées pour envahir des propriétés, postes, places appartenant à l'Etat et faire attaque ou résistance à la force publique agissant contre les auteurs de ces crimes ;

4^o. De s'être rendu complice en mars et avril 1871, à Paris, en provoquant au crime par actes d'autorité et de pouvoir, de l'arrestation et détention des personnes dites otages, arrestations faites sans ordres des autorités constituées et hors le cas où la loi ordonne de saisir des prévenus, et la dite détention ayant duré plus d'un mois ;

5^o. De s'être rendu complice, en mai 1871, à Paris, en provoquant au crime par abus d'autorité et de pouvoir, de l'assassinat des personnes dites otages ;

6^o. De s'être rendu complice, en mai 1870, à Paris, du pillage en bandes et à force ouverte, de propriétés mobilières contenues dans l'hôtel de M. Thiers, en aidant ou assistant les auteurs du dit pillage dans les faits qui l'ont préparé ou facilité, ou dans ceux qui l'ont consommé ;

Crimes prévus et punis par les articles 87, 88, 91, 96, 59, 341, 342, 296, 302 et 440 du Code pénal ;

Vu les articles 108 et 11 du Code de justice militaire, ordonne la mise en jugement du nommé Ranc susqualifié. Fait au quartier-général de Versailles, le 26 septembre 1873.

Pour le général commandant la 1^{re} division militaire.

Le général délégué, F. APPERT.

Appel est fait du nom de M. Ranc qui ne répond pas à cet appel. Le greffier lit le rapport sur M. Ranc, coutumace. Le conseil prononce la peine de mort.

Un souvenir à propos du costume que porte à l'audience le maréchal Bazaine.

Le maréchal Ney, lui, comparut en habit civil et non en uniforme.

— Pourquoi ne vous mettez-vous pas en tenue ? lui demanda un de ses gardiens.

— Il n'y a plus ici ni maréchal de France, ni prince, ni duc, répondit-il. Je suis Michel Ney ! C'est Michel Ney qu'on va condamner à mort.

Et il fut impossible de le faire changer d'idée.

Il est bien regrettable que le bourdonnement du public au 1^{er} conseil de guerre ait empêché de saisir au passage cette jolie phrase de la déposition du général Bourbaki :

« Mon plus vif désir, dit le brave général, eût été de faire une trouée par Château-Salins, et de nous donner de l'air ! . . . »

Moins salé que le mot de Cambronne, mais tout aussi héroïque.

Un homme réduit à se nourrir de souris vivantes :

Il y a quelque temps, un jeune homme, du nom de Glastup, était en train de cueillir des noix dans les bois d'Orpington, lorsqu'il tomba dans un vieux puits desséché et caché aux yeux par des épines et des débris de toutes sortes. Il fit une chute de quarante-cinq pieds, sa face avait frappé la terre. Il fut nécessairement tout étourdi, heureusement, il n'avait rien de brisé. Revenu à lui, il songea à sa position périlleuse, car caché et oublié comme l'était ce vieux puits, au milieu d'un bois, éloigné d'un mille au moins de toute route ou de toute habitation, il n'avait d'autre chance de salut que celle de la venue dans le taillis d'un garde ou d'un braconnier.

Il cria jusqu'à épuisement ; puis, malgré l'obscurité produite par les buissons, il s'aperçut que les souris grouillaient partout autour de lui.

Le lundi se passa sans qu'on répondit à ses cris, et le mardi, dit *L'Echo*, qui raconte ce fait, il prit les souris qui venaient sur lui, et, poussé par la faim, il les dévora. C'était là son unique nourriture, il n'avait dans sa poche qu'une seule noix quand il tomba dans le puits. Sa raison

l'abandonna pendant la troisième nuit. Le quatrième jour, quelqu'un qui passait par là entendit les cris du malheureux. On vint bientôt au secours de Glastup. On le ramena au jour ; il était dans un état déplorable ; mais les soins intelligents qu'il reçoit le rendront promptement à la santé.

Un mot de Me Lachaud. Le célèbre avocat a tenu à paraître dans ce grand débat, revêtu d'une robe qu'il n'a mise encore au service d'aucune cause. Le défenseur de tant d'accusés trop fameux a compris qu'il devait faire à un maréchal de France l'honneur d'une robe immaculée, n'ayant paru ni en cour d'assises, ni en police correctionnelle. En même temps qu'il revêtait cette robe, qu'il ne revêtira sans doute plus, Me Lachaud a pris une attitude des plus dignes et tout à fait en rapport avec la solennité du procès.

Me Lachaud, en parlant de cette grande cause, — qui est bien un peu celle de l'honneur française, — a dit : « Depuis l'affaire Louis XVI, le procès Bazaine est la plus grande affaire des temps modernes ! » M. le duc d'Aumale, devant qui cette parole était rapportée, disait en souriant : l'affaire Louis XVI c'est là un langage très professionnel. »

Deux anecdotes authentiques dont le prince Napoléon est le héros :

Madame la baronne de N. . . . avait donné au prince un aumônier, au moment de son mariage.

Le lendemain, l'aumônier va prendre les ordres du prince et lui demande à quelle heure la messe doit être dite.

« Avant ou après votre déjeuner, répliqua le prince, cela m'est parfaitement égal. »

Avant la rentrée des classes, M. Prud'homme donne un dîner à quelques amis ; après le dîner il porte un toast aux dames.

— Comme épouse, dit-il, la femme est la sentinelle de notre bonheur ; comme mère ? — aucun autre sexe ne peut lui être comparé !

Si M. de Z. . . . est un franc égoïste, il a du moins le mérite d'être un égoïste franc.

On lui demandait l'autre jour une définition de « l'amitié. »

— L'amitié, répondit-il, c'est le dévouement . . . de l'autre !

Un souvenir du Dr. Nélaton :

Il était un soir en train de faire chez lui une partie de cartes avec sa famille, quand un haut personnage sollicite vivement la faveur d'une consultation.

Nélaton passe dans son cabinet. Le malade avait entre autres choses la fièvre ; il tend le pouls au docteur.

Celui-ci compte les battements, mais, tout à la partie interrompue, il murmure d'abord et finit par dire à haute voix :

Une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, valet, dame et roi. . . . J'ai gagné !

Le malade rit tellement qu'il guérit du coup.

Un détail qui mérite d'être relevé dans le procès Bazaine :

L'épée du maréchal est placée sur une table devant le conseil.

Si l'accusé est acquitté, elle lui sera rendue par le président. Sinon elle sera brisée.

HORRIBLE ! — L'autre jour un homme bien mis était descendu à l'hôtel French, avec un enfant déjà grand, entortillé de linges, et paraissant malade. Sur l'escalier, l'homme mit l'enfant par terre et se mit à lui parler d'un ton de dureté extraordinaire. Les personnes présentes, frappées de cette étrange conduite, s'approchèrent et furent témoins d'une scène terrible.

— Monte l'escalier, disait l'homme, je n'ai pas envie de te porter.

— Oh ! père, répondit l'enfant d'un ton suppliant, porte-moi ; je ne peux pas, tu sais, monter l'escalier tout seul avec mes deux pieds coupés par le car. . . .

— Chanson ! répliqua le brutal. Lève-toi et monte, ou je tape.

Le pauvre enfant sanglotait et l'homme lui appliqua sans pitié un soufflet sur la joue. . . . L'indignation des témoins de cette barbarie était au comble.

— Cet enfant est-il à vous ? dit l'un d'eux.

— Cela ne vous regarde pas, répondit le père dénaturé. Mêlez-vous de vos affaires.

— Cela me regarde si bien que je vais appeler la police.

— Oh ! non, non, Monsieur, criait l'enfant éploré ; il me tuera comme il a tué ma mère.

L'homme mit la main à sa poche.

— Prenez garde, fit l'enfant avec un cri déchirant ; il a un couteau ; il va vous frapper.

— Certainement, dit le père, en tirant une espèce de poignard qu'il se mit à brandir d'une façon formidable.

Tout le monde s'enfuit, excepté deux hommes courageux, dont l'un saisit le coquin par le poignet. Mais le mouvement n'avait pas été assez rapide pour empêcher le misérable de plonger la lame tout entière dans le flanc de l'enfant.

— Au meurtre ! je suis mort ! hurla celui-ci dans une angoisse inexprimable.

A ce moment l'escalier était envahi par une foule terrifiée qui allait mettre le meurtrier en charpie, lorsqu'il enleva tranquillement sa victime d'une main, ôta de l'autre son chapeau, et, le tendant à la galerie :

— L'enfant est de bois, dit-il, et je suis ventriloque. C'est ma première séance à New-York. Un peu de courage, s'il vous plaît.